

La Minerve



## AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 720 RELATIF À LA CONSERVATION DES LACS DE LA MINERVE ET OBLIGEANT LE LAVAGE DES EMBARCATIONS MOTORISÉES**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, le règlement numéro 720 relatif à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations motorisées.

Le but de ce règlement est de mettre à jour la réglementation relative à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations motorisées. Ce règlement abrogera et remplacera le règlement numéro 705 sur le même sujet.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 8 mars 2023.

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 8 mars 2023, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8 mars 2023.

Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière